CPNEF
Commission Paritaire Nationale
Emploi Formation
Sport

N° du certificat AAG-19-00152-K

FÉDÉRATION FRANÇAISE Gym

CERTIFICAT
DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Animateur des Activités Gymniques

Mention: Activités Gymniques Acrobatiques

La Fédération Française de Gymnastique

Organisme délégataire pour la mise en œuvre de la certification

- vu l'arrêté du 17/11/11 publié au Journal Officiel du 25 novembre 2011 du Ministre chargé de la formation professionnelle portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), code NSF 335
- vu les dispositions de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) étendue concernant le CQP
- vu l'avenant n° 13 du 5 juillet 2007 à la CCNS portant création du CQP,
- vu les pièces présentées et déclarées sincères et véritables par l'intéressé(e),
- vu la décision délibérative du jury réuni le 06/11/2019 à PARIS

délivre, au nom de la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation (CPNEF) du sport, le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) **Animateur des Activités Gymniques, Mention: Activités Gymniques Acrobatiques**

à Baptiste SERRET né(e) le 18/01/1999

pour en bénéficier avec les droits et prérogatives qui y seront attachés dans le domaine de l'encadrement de l'activité gymnastique.

Fait à Paris, le 30/12/2019

Pour la CPNEF sport
La Présidence

Pour la FF Gymnastique
Le Président

Le titulaire